

PLUS HABITER PLUS

PLUS
RÉINVENTER
L'HABITAT

RÈGLEMENT
CONCOURS
ARCHITECTURE
ACIER 2022

CONSTRUIR ACIER
ASSOCIATION D'IDÉES POUR L'ARCHITECTURE

PLUS





Au-delà du confinement, la crise écologique, économique et sanitaire a révélé la question de l'usage des ouvrages et de leur optimisation. Face aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux (mobilité, économie de ressources, dépense énergétique, utilisation des ouvrages à 50 % du temps, densité urbaine...), la conception et la destination des ouvrages doivent nécessairement être interrogées.

Doit-on habiter aujourd'hui comme hier ?

L'habitat peut-il encore se réduire au logement ?

Faut-il toujours envisager le logement comme « un lieu d'habitation, fermé par des murs et des cloisons sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble »* ?

ConstruirAcier propose aux étudiants en école d'architecture et d'ingénieur de questionner l'habitat pour repenser le logement en termes d'usages et de modes de vie. En clair, l'envisager comme un authentique « environnement de la vie », selon les vœux de Le Corbusier. Cette idéalité d'un habitat conjuguant lieux de travail, de loisirs, d'interactions avec les autres, d'ouverture sur l'extérieur, d'espaces de transition entre l'intime et le partagé, n'a aujourd'hui, plus rien d'une utopie.

Les étudiants devront donc concevoir un idéal d'habitat et interroger sa relation à d'autres usages et fonctions programmatiques (travail, culture, sport, services, espaces partagés, intimes, intérieurs, extérieurs...). Dans une vision prospective, ils s'appliqueront à développer dans un seul ouvrage, tout ou partie en acier, neuf ou à réhabiliter, un projet d'habitat pour 100 personnes ou plus mixant au minimum un programme, une fonction complémentaire mettant en relation un contexte et une idéalité de modes de vie.

* Source Insee

Composés d'architectes, d'ingénieurs, de journalistes et d'experts de la construction acier, le jury sera présidé par Sophie Delhay, architecte, fondateur de l'agence Sophie Delhay Architecte.

HABITER PLUS RÉINVENTER L'HABITAT

01 + CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2021-2022.

Les candidats peuvent participer seuls ou en équipe.

Le projet pourra être traité par les étudiants de manière autonome ou trouver sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement.

02 + SUJET : HABITER PLUS, RÉINVENTER L'HABITAT.

Il est proposé aux candidats de questionner l'habitat pour repenser le logement en termes d'usages et de modes de vie. Les étudiants devront donc concevoir un idéal d'habitat et interroger sa relation à d'autres usages et fonctions programmatiques (travail, culture, sport, services, espaces partagés, intimes, intérieurs, extérieurs...).

Dans une vision prospective, ils s'appliqueront à développer dans un seul ouvrage, tout ou partie en acier, neuf ou à réhabiliter, un projet d'habitat pour 100 personnes ou plus mixant au minimum un programme, une fonction complémentaire mettant en relation un contexte et une idéalité de modes de vie.

03 + SITE

Chaque étudiant ou équipe d'étudiants choisira librement le site sur lequel il implantera son projet. Ce choix devra être argumenté par rapport au projet. Le rapport au contexte sera explicité dans les commentaires et les images proposées permettront de juger de ses qualités d'insertion.

04 + PROGRAMME

Le règlement du concours impose aux étudiants de proposer un habitat pour 100 personnes ou plus et mixant au minimum un programme et une fonction complémentaire mettant en relation un contexte et une idéalité de mode vie. Les candidats devront veiller également à démontrer la faculté de l'architecture acier à répondre au sujet.

Le projet mettra en avant l'acier dans toutes ses déclinaisons, tant pour la structure que pour l'enveloppe.

05 + DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les propositions des équipes seront examinées lors du pré-jury par une commission technique composée de représentants de la profession (architectes, ingénieurs, journalistes...), du monde de la construction en acier et de ConstruirAcier. Ils examineront la conformité des projets au présent règlement et la qualité du projet architectural et sélectionneront au maximum 12 équipes qui seront invitées à présenter leur projet oralement devant le jury.

Les résultats des délibérations de la commission technique seront communiqués à chaque équipe au plus tard un mois avant le jury par e-mail ainsi que sur le site www.construiracier.fr.

La présentation orale des projets sélectionnés devant le jury se fera à Paris le mercredi 8 juin 2022.

Le jury se réunira sous la présidence de **Sophie Delhay, architecte, fondatrice de l'agence Sophie Delhay** Architecte. Il sera composé de journalistes, d'architectes, d'ingénieurs, de spécialistes de la construction en acier et de membres de ConstruirAcier. Il procédera à un examen des propositions des équipes participantes et établira un classement.

Les projets primés par le jury figureront sur le site internet de ConstruirAcier et feront l'objet d'une publication.

06 + DOTATION

Une somme de 10 000€ sera répartie par le jury entre les équipes lauréates. Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury.

07 + CRITÈRES D'ÉVALUATION

La commission technique du pré-jury et les membres du jury final prendront les éléments suivants en considération :

- La pertinence de l'utilisation de l'acier et la mise en valeur du matériau
- La pertinence du programme proposé et son adéquation au site et à la problématique posée
- La faisabilité constructive dans des conditions financières réalistes
- La qualité de l'insertion dans le site
- La qualité des documents
- La qualité de la maquette et sa boîte de transport feront l'objet d'une notation complémentaire.
- La qualité de l'exposé oral pour les finalistes.

Le jury sera particulièrement sensible à la recherche de solutions innovantes, en lien étroit avec le contexte et le site choisi, permettant de démontrer les performances de l'acier et les prouesses possibles grâce à ce matériau. L'interprétation des critères est laissée à l'entière appréciation du jury

08 + MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque candidat ou équipe de candidats devra s'inscrire sur la plateforme dédiée à retrouver sur le site de ConstruirAcier : <https://www.construiracier.fr/concours/concours-acier/>

Un mail de confirmation contenant le numéro unique d'enregistrement attribué aux candidats sera envoyé. Ce numéro doit être repris sur tous les documents (au dos des planches, sur le diaporama, sur le texte de présentation, et sur l'éventuelle maquette...).

09 + RENDU

Tous les documents devront être rédigés en français. Les textes manuscrits ne seront pas recevables. **Les candidats devront donner un nom à leur projet.**

10 + CALENDRIER DU CONCOURS

Inscriptions et rendus
Jusqu'au dimanche 17 avril 2022
à minuit via le site
www.construiracier.fr

Pré-jury

Les résultats des délibérations de la commission technique seront diffusés le **lundi 9 mai 2022**, par e-mail et sur le site www.construiracier.fr.

Jury

Le jury se réunira à Paris le **mercredi 8 juin 2022** pour l'audition des équipes sélectionnées. Un ordre de passage sera communiqué aux équipes nominées.

11 + INDEMNISATION

Les frais de réalisation pour le rendu du jury final seront remboursés par ConstruirAcier aux équipes sélectionnées à l'issue du pré-jury, sur présentation des originaux des factures et dans la limite de 120€ TTC par équipe.

Les frais de déplacement et d'hébergement (montant maxi 60€ TTC par membre de l'équipe) seront pris en charge sur présentation des justificatifs originaux pour les équipes de province retenues à l'issue du pré-jury, afin de leur permettre de se rendre à la présentation orale de leur projet devant le jury.

Date limite de présentation des justificatifs :

vendredi 22 juillet 2022. Au-delà de cette date, plus aucun frais ne sera remboursé. Le remboursement se fera par chèque et devra être centralisé par un membre unique de l'équipe dont il faudra communiquer l'adresse postale.

12 + INFORMATIONS

Pour tous renseignements sur l'utilisation de l'acier ou sur la construction en acier, vous pouvez consulter les sites internet :

www.construiracier.fr
www.constructalia.com
www.galvazinc.com
www.infosteel.be
www.steelconstruct.com
www.save-construction.com
www.cticm.com
www.enveloppe-metallique.fr
www.constructionmetallique.fr

Pour tous renseignements sur le concours ou des questions éventuelles, vous pouvez contacter

ConstruirAcier au : + 33 (0)1 46 98 20 00

ou par mail : aurelie.rogel@construiracier.fr.

13 + PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats sont informés que les données nominatives recueillies à l'occasion de ce concours sont nécessaires pour valider leur participation. Conformément à la loi, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles auprès de l'organisateur.

14 + DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les équipes participantes cèdent à ConstruirAcier l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cette cession englobe le droit à l'image, le droit d'utiliser, de reproduire et de diffuser le projet sur tous types de médias. Cette cession s'entend pour toute la durée nécessaire à la promotion du concours. ConstruirAcier se réserve notamment le droit de la première publication et de la présentation publique des projets.

ConstruirAcier s'autorise à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures, site internet et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. À ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, et ce, sous réserve de mentionner les noms des auteurs du projet. Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété intellectuelle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement.

CONTENU DES RENDUS POUR LE PRÉ-JURY

Un dossier informatique contenant les documents suivants :

01 + Trois panneaux, format A0 orientation portrait uniquement au format pdf (300dpi avec calques aplatis) avec le nom du projet.

Le numéro d'inscription devra figurer dans les noms des fichiers.

Les panneaux devront présenter l'analyse, la démarche et le concept, en privilégiant les croquis et les schémas légendés.

Ils devront contenir au moins les éléments suivants :

- Un plan de situation
- Un plan de masse au 1/200e
- Présentation du site
- Éléments d'analyse du contexte
- Plans des niveaux
- Façades caractéristiques
- Coupes exprimant le projet
- Vues 3D du projet (vues extérieures d'insertion et vues intérieures)
- Le principe constructif en 3D
- Détails de structure, de planchers, de façades et d'enveloppe

Échelles :

- Des plans et façades : 1/100e ou 1/50e suivant les projets
- Des coupes : 1/50e
- Des détails : 1/20e
- Les échelles sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction des dimensions du projet.

02 + Un feuillet de présentation du projet (note d'intention) dactylographié d'une page, rédigé sur un logiciel de traitement de texte type Word, comprenant le nom du projet, le numéro d'inscription, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom et l'adresse de l'école, le nom du professeur référent s'il y en a un, les noms et prénoms d'un professeur ou conseiller associé au projet, s'il y en a.

03 + Toutes les images contenues dans les 3 panneaux uniquement au format jpeg (600x800) 300dpi, (3 au minimum, dont une au moins horizontale).
NB : Ces images seront utilisées par ConstruirAcier pour la publication du projet.

Aucun élément en volume ne pourra être remis à cette phase, mais des photos de maquette, format jpeg 300dpi, peuvent être incluses dans le dossier.

04 + Une copie de la carte d'étudiant ou un certificat de l'école pour chaque membre de l'équipe.

Les documents seront transférés sous format numérique sur le site www.construiracier.fr/concours/concours-acier au plus tard le **dimanche 17 avril 2022 à minuit**.

CONTENU DES RENDUS POUR LE JURY FINAL À COURBEVOIE

Les équipes retenues pour le jury final pourront retravailler leur projet en fonction des commentaires du pré-jury.

Il leur sera demandé pour leur présentation orale au jury final le **8 juin 2022** :

01 + Une impression de trois panneaux format A0 (orientation portrait)
02 + Une présentation de type diaporama de l'ensemble du projet (un ordinateur PC sera disponible sur place).
03 + Un résumé en 2 000 signes maximum du concept, avec au préalable, le nom du projet, le numéro d'inscription, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom et l'adresse de l'école, le nom du professeur référent s'il y en a un, les noms et prénoms d'un professeur ou conseiller associé au projet, s'il y en a, sur feuillet A4 en 10 exemplaires destiné aux membres du jury. Attention, ce texte sera publié.

4 + Une maquette (facultative) de dimension maximale : **80 x 120 cm, avec une boîte de protection pour les transports.** L'attention portée à cette maquette et à sa boîte de transport fera l'objet d'une notation complémentaire.

05 + Tout document complémentaire valorisant le projet et permettant une meilleure compréhension (modélisation, film...).

06 + Tous ces éléments devront être fournis sur une clef USB le jour même :

- Les 3 panneaux format A0 au format pdf (300dpi avec calques aplatis)
- La présentation de type diaporama de l'ensemble du projet
- Le résumé en 2 000 signes maximum sur un logiciel de traitement de texte type Word
- Toutes les images contenues dans les 3 panneaux uniquement au format jpeg (600x800) 300dpi, (3 au minimum, dont une au moins horizontale).

NB : ces images seront utilisées par ConstruirAcier pour la publication du projet. des photos de maquette, format jpeg 300dpi, peuvent être incluses dans le dossier. tout document complémentaire valorisant le projet et permettant une meilleure compréhension (modélisation, film...).

CONSTRUIR**ACIER**

ASSOCIATION D'IDÉES POUR L'ARCHITECTURE